

Programme réalisé par :



Avec le soutien financier de :



Recueil d'expériences Loire Nature 2002-2006



RECUEIL D'EXPÉRIENCES LOIRE NATURE 2002 • 2006

Pour une gestion durable d'un fleuve et de ses affluents



C LES FORÊTS ALLUVIALES

Caractéristiques des abords des cours d'eau dynamiques et tributaires du niveau de la nappe alluviale, les forêts alluviales sont des milieux riches, originaux, aux fonctions essentielles pour la préservation de la qualité de l'eau. La régression de ces milieux typiques de la plaine alluviale peut résulter de plusieurs facteurs : enfoncement du lit, altération de la dynamique fluviale, dégradation au profit de cultures ou de peupleraies.

Loire nature a fait des forêts alluviales l'une de ses thématiques prioritaires, en termes d'acquisition des connaissances, d'expérimentation de modes de gestion et de restauration afin de maintenir ces habitats dont plusieurs sont d'intérêt communautaire.



Le site de Sampanges, une acquisition stratégique pour le Bec d'Allier

Le site de Sampanges se situe sur la commune de Gimouille (58), le long d'un chenal secondaire de l'Allier. Il s'agit d'un ensemble fortement inondable, colonisé par une bande de forêt alluviale qui assure la transition avec quelques hectares de fourrés et landes denses.

Une continuité de sites

L'acquisition des parcelles du site de Sampanges faisait partie des actions de préservation foncière prévues dans le cadre du programme Loire nature.

Cette acquisition a été réalisée par le WWF-France le 26 novembre 2003. Sept parcelles contiguës ont été achetées via la SAFER, pour une surface totale de 11,5 ha. L'objectif était d'assurer une protection de l'espace de liberté de l'Allier et de constituer un grand ensemble préservé.

En effet, ce site se trouve dans la continuité amont :

- du site de la pointe du Bec d'Allier acquis par le Conseil général de la Nièvre dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles, à la confluence entre

26 secteurs d'intervention Loire nature, représentant environ 605 ha, ont bénéficié de projets sur les forêts alluviales :

- études et suivis scientifiques (13 secteurs),
- entretien (7 secteurs),
- restauration ou amélioration des boisements (13 secteurs),
- création et/ou reconversion (7 secteurs),
- travaux de régulation d'espèces envahissantes (le robinier essentiellement, 2 secteurs)

la Loire et son principal affluent, l'Allier. Le Conseil général est propriétaire de 57 ha auxquels s'ajoutent 8 ha de terrains appartenant au Domaine public fluvial, pour lesquels il a passé une convention de superposition de gestion.

- du site du Champ de Tir, 32 ha, sur la commune de Challuy qui devrait prochainement en faire l'acquisition et assurer des opérations de protection, de gestion et d'aménagement pédagogique.

Un intérêt exceptionnel

Le site de Sampanges, d'une superficie modeste en lui-même, s'insère ainsi dans une stratégie plus vaste de préservation d'un ensemble de milieux naturels autour du Bec d'Allier couvrant près de 110 ha. Environ 44 ha sont occupés par la forêt alluviale, essentiellement en forêt mixte de chêne, orme et frêne. Le site de Sampanges est, pour sa part, occupé par près de 5 ha de forêt. Il apporte cependant une contribution importante avec plus de 2 ha de saulaie et constitue ainsi le secteur le plus grand pour ce type de formation sur le Bec d'Allier dans sa partie nivernaise. La saulaie, habitat prioritaire, est en voie d'eutrophisation sur la plupart du site et est présente sur un linéaire étroit et irrégulier sur Sampanges. À l'inverse, la forêt mixte est en bon état de conservation et semble en expansion sur le site.

Des menaces évitées de justesse

L'importance écologique du Bec d'Allier mérite une attention particulière. En effet, son intérêt exceptionnel est caractérisé par la présence de milieux remarquables et d'espèces animales et végétales rares. La libre divagation de la Loire et de l'Allier induit une diversité de milieux naturels : forêt alluviale, bras morts, falaise d'érosion...

Le WWF-France et le Conseil général de la Nièvre collaborent depuis de nombreuses années à la préservation de ces milieux naturels remarquables (cf p. 106-107).

En 1993, le Bec d'Allier, qui n'est alors protégé par aucun outil réglementaire, est menacé par un projet d'implantation d'une carrière d'extraction de granulats sur la commune de Gimouille, ainsi que par une demande d'enrochement pour limiter l'érosion de la berge. Sensibilisé par le WWF-France, le Conseil général engage alors, dans le cadre de la TDENS, des démarches pour devenir



Le Bec d'Allier et ses forêts alluviales



La forêt alluviale en bord d'Allier

propriétaire d'une partie du site du Bec d'Allier, notamment par la mise en place d'une zone de préemption. Au début de l'année 1996, une première phase d'acquisition porte sur 32 ha de la rive droite de l'Allier et 25 ha de la rive gauche de la Loire.

Une collaboration fructueuse

Dès lors, naît une première réflexion entre le WWF-France et le Conseil général de la Nièvre visant à sensibiliser le public et à ouvrir le site via un sentier de découverte (cf p.106-107). La collaboration s'est ensuite poursuivie, dans

le cadre du programme Loire nature notamment. Lorsqu'en 2003, le WWF acquiert le site de Sampanges, l'idée de réaliser une gestion mutualisée des terrains acquis par ces deux structures apparaît très rapidement. Elle se concrétise par la signature d'une seconde convention le 23 septembre 2004, dans le cadre du réseau de sites Panda mis en place par le WWF-France⁽¹⁾. Le Bec d'Allier devient ainsi le premier site Panda fluvial.

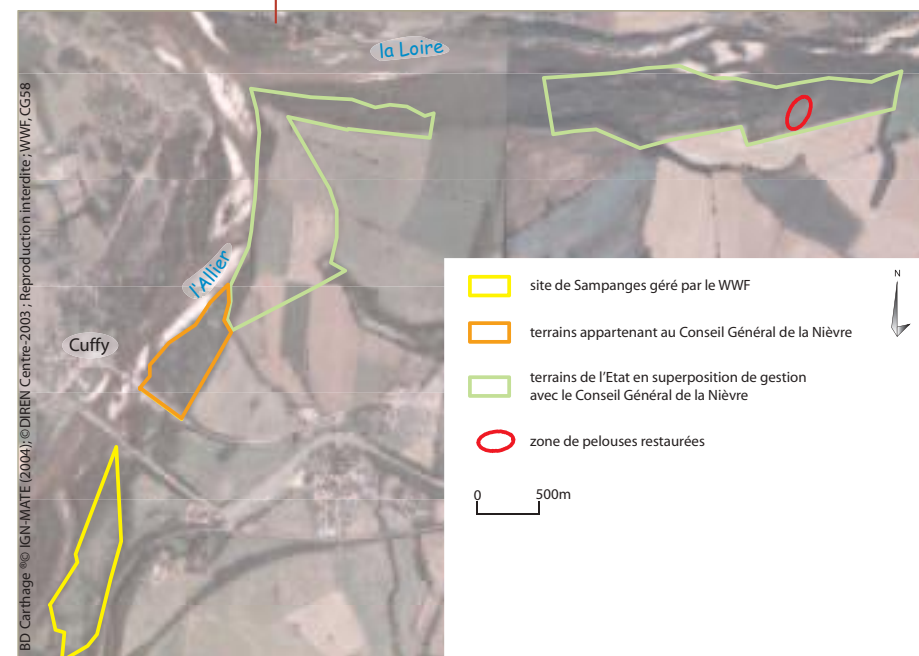
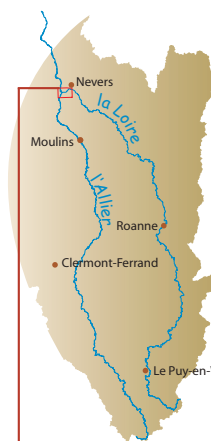
Le Conseil général et le WWF ont, par la suite, partagé leurs informations et défini les enjeux et les objectifs à atteindre. Le plan de gestion, rédigé en 2005 pour une période de cinq ans, induit une mutualisation des actions, des moyens financiers et un calendrier prévisionnel. Il privilégie la libre évolution en favorisant certaines espèces (comme les ormes et les peupliers noirs) et en facilitant l'installation de la saulaie par endroit.

Ce plan de gestion a été soumis à un comité de pilotage réunissant les acteurs concernés par la préservation du Bec d'Allier : État, collectivités, associations de représentants des usagers ou de protection de l'environnement. Parallèlement à la mise en œuvre de ce plan de gestion, plusieurs actions, essentiellement de sensibilisation, seront menées sur le territoire environnant, expérimentant des modes de développement durable comme le soutien à un tourisme de nature.

Pascal Grondin, chargé de programmes Zones humides, WWF-France

¹ Le réseau des sites Panda a pour objectif de rassembler des sites représentatifs et emblématiques de la biodiversité française, en se donnant les moyens de mener une protection de l'environnement cohérente sur le long terme et intégrée dans un projet de territoire.

Acquisition foncière et gestion conservatoire sur le site de Sampanges sur le Bec d'Allier



LE CASTOR D'EUROPE

Le plus gros rongeur de France avait disparu du bassin de la Loire : chassé pour sa fourrure et subissant la destruction de son habitat.

Fort heureusement, une protection efficace et des opérations de réintroduction, à partir de quelques individus subsistant sur le Rhône, ont permis de sauvegarder l'espèce. Aujourd'hui, le castor d'Europe a entrepris la reconquête du fleuve et de ses affluents. Les premiers indices de retour de l'espèce en Bourgogne datent de 1986, d'abord sur le secteur de Cosne-sur-Loire, puis sur le Bec d'Allier. À partir de là, le castor a colonisé l'ensemble de la Loire et de l'Allier en région bourguignonne.

Il est toutefois difficile de préciser le nombre d'individus présents, leur répartition étant inégale selon la végétalisation des îlots et l'importance de la forêt alluviale. Le secteur du Bec d'Allier constitue un site important pour le castor, puisqu'il y trouve aisément sa nourriture (écorces, bourgeons, feuilles, de bois tendre).



J. N. Gabillet